

CANDIDATURE POUR LA LABELLISATION E3D

Est considéré comme « E3D -École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé(e) dans une action de développement durable fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Ainsi, cette démarche vise à :

- permettre la mise en œuvre ou soutenir des projets pédagogiques et éducatifs pertinents en lien avec une ou plusieurs thématiques de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- fédérer les actions existantes en lien avec l'éducation au développement durable ;
- mettre en synergie les projets éducatifs, l'organisation, la gestion et la maintenance de l'établissement en les intégrant à son projet global et sa politique de fonctionnement ;
- ancrer cette démarche dans l'environnement local de l'établissement par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Calendrier :

- Début octobre 2019 : appel à candidature mis en ligne et lien intégré à la lettre de rentrée EDD envoyée dans tous les établissements
- 7 octobre 2019 – mars 2020 : rencontres sur site entre les chargés de mission et les équipes
- 3 février 2020 – mars 2020 : mise en œuvre d'actions de formation à l'intention des établissements
- Mai 2020 : réunion du jury et détermination des niveaux de labellisation. Communication aux établissements
- 28 mai 2020 (date à confirmer) : journée académique des E3D

L'établissement doit faire acte de candidature en complétant le formulaire en ligne : à renseigner au plus tard pour le **30 avril 2020**.

Un établissement peut candidater même s'il ne remplit pas toutes les conditions pour obtenir la labellisation E3D. En effet, la labellisation se décline en plusieurs niveaux successifs qui valorisent des engagements et des structurations de plus en plus élaborées.

Les établissements labellisés aux niveaux I (engagement) ou II (approfondissement) ont la possibilité de candidater pour un niveau supérieur. Un label est attribué pour une durée de trois ans.

Les établissements labellisés en ou avant 2015 doivent candidater à nouveau pour renouveler leur label : ils seront prévenus par courrier ou courriel.

LABELLISATION DES E3D – GRILLE ACADEMIQUE

D'après la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013- BO N°31 du 29 août 2013

<p>Engagement</p> <p>Niveau 1</p> 	Prise en compte des piliers du développement durable de l'Agenda 2030(environnement – société – économie – culture) ou des objectifs de développement durable (ODD) dans les actions initiées
	Plusieurs disciplines impliquées dans le cadre des programmes d'enseignement
	Action pérenne menée en faveur de la biodiversité avec un nombre significatif d'élèves
	Démarche présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école et inscrite au projet de l'établissement
	Partenariat engagé avec des acteurs locaux (collectivités territoriales, autres établissements scolaires, associations...) ou partenaires de proximité
	Éco-délégués représentants et transmetteurs d'informations
<p>Approfondissement</p> <p>Niveau 2</p> 	Existence d'une structure de coordination des actions EDD (comité de pilotage, référent développement durable...)
	Contribution au développement professionnel des personnels enseignants et d'encadrement au développement durable (formations du PAF, des collectivités locales, des partenaires...)
	Diagnostic des problématiques de développement durable et établissement d'un plan d'action
	Tous les personnels, élèves et parents sont instruits et avisés des objectifs de l'établissement en matière d'EDD et peuvent s'impliquer dans les instances et comités prévus à cet effet : CESC, CHS, CA
	Des éco-délégués participants et consultatifs
	Coordination interne de l'ensemble des activités éducatives et des actions pédagogiques (projet de classe, ateliers, sorties scolaires, enseignements...) dans le cadre de la construction des parcours
	Partenariat consolidé avec des acteurs locaux pour le partage d'une culture commune
	Premières actions de valorisation et de communication
Existence d'une structure de coordination des actions EDD (comité de pilotage, référent développement durable...)	
<p>Déploiement</p> <p>Niveau 3</p> 	Modification du fonctionnement de l'établissement qui s'engage dans une démarche globale dans sa gestion administrative, fonctionnelle et pédagogique. Instauration d'un climat scolaire serein
	Montage d'actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs. L'établissement devient une force de proposition dans le réseau et un acteur à part entière dans son territoire
	Valorisation de l'engagement des élèves impliqués dans la démarche globale (bulletin, remise de diplôme, cérémonie...)
	Éco-délégués acteurs et décideurs
	Mise en place et partage d'une culture commune dans le cadre d'une citoyenneté active, participative et engagée (élaboration d'une charte possible)
	Stratégie de pérennisation de la démarche (des personnes et / ou instances assurent la continuité des projets, la démarche fait l'objet d'une évaluation)